

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 13 Juillet 2022 à la Salle des Fêtes de Marignac**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Juillet à 17h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

**Personnes présentes : 46**

ABADIA Jean-François / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard /  
DRAPE Jacques / CAMPAGNE André / CARCY Olivier / BOUKEBBOUCHE Farida / CAZES Sabine /  
CHANGEUX Anna / DARDÉ Jean-Paul / BOYER Monique / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban /  
DUPLAN Patrick / FERRE Louis / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / DULON Gilles / LACOMBE Claude /  
LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / PELEGRY Jean / MARTIN François /  
MIETTE Marilyne / GABAS Jacques / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / GIBOT Julie /  
PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre /  
RIVES Jean-Jacques / SALVATICO Jean-Paul / SANS Stéphane / SERRANO Georges / FAURE Danièle /  
TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / VIGNEAUX Denise

**Personnes absentes ou excusées : 48**

ABBES Pierre / BERRE Dominique / BRUNET LACOUE Françoise / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse /  
CAU Claude / CAU Marcel / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / CLEMENT Alexandra / COLLA Serge /  
COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DENARD Jean-Paul / DUMAIL Bernard /  
DUPLICH Jean-Luc / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ESCOLE Simon / EXPOSITO Murielle /  
GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier /  
LAGLEIZE Patrick / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MINEC Hervé / PALACIN John / PELAYO Gabriel /  
PRAT Philippe / PUIGDELLOSAS Claude / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RENAUD Jacques /  
RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard /  
SAULNERON Patrick / SOYE Anne / STRADERE Michelle / TONIOLO Gilles / VERDIER Jean

**Procurations : 13**

BRUNET LACOUE Françoise a donné procuration à PUENTÉ Alain  
CAU Claude a donné procuration à AUFRERE Isabelle  
CAU Marcel a donné procuration à RIVES Jean-Jacques  
CRAMPÉ Philippe a donné procuration à LADEVEZE Michel  
DUMAIL Bernard a donné procuration à SALVATICO Jean-Paul  
ELIE Patrick a donné procuration à PRINCE Bernard  
EMPORTES Christian a donné procuration à DUPLAN Patrick  
LAGLEIZE Patrick a donné procuration à LARQUÉ Alain  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
RENAUD Jacques a donné procuration à LARQUÉ Serge  
RIVAL Patrice a donné procuration à LARQUÉ Alain  
SAINT-MARTIN Yvon a donné procuration à BRILLET Gérard  
STRADERE Michelle a donné procuration à PUENTÉ Alain

**1 poste à pourvoir**

**Vote : Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0**

**Objet : REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté la délibération du 19 novembre 2019 relative aux modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents, par laquelle l'établissement accordait aux au fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé une participation financière pour :

- Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et risques liés à la maternité, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents
- Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

Le niveau de participation était fixé à :

- 5.50 € mensuel brut pour le risque santé
- 5.50 € mensuel brut pour le risque prévoyance

Le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de revaloriser le montant de la participation à 7 € brut mensuel pour chaque risque à compter du 1er août 2022.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

- Approuvent la revalorisation de la participation mensuelle brute à 7 €, selon les modalités d'attributions fixées dans la délibération du 19 novembre 2019.
- Mandatent Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette revalorisation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président,  
Alain PUENTE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*